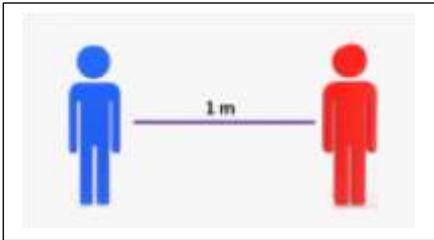


Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école de musique en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les professeurs présentant des facteurs de risque connus ne doivent pas travailler en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est disponible sur le site du ministère de la santé.

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du Centre et salles annexes, couloirs, escaliers paliers, sanitaires, etc.).

Appliquer les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce document, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Le lavage des mains à l'arrivée dans la classe et à la fin du cours

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans.

Il deviendra facultatif en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

Limiter au maximum le brassage des élèves

La circulation, hors temps de classe, dans les bâtiments devra être limitée au strict nécessaire. Le sens de circulation mis en place doit être scrupuleusement respecté.

Les salles d'attente seront supprimées ; les parents sont invités à attendre à l'extérieur des locaux ou dans les véhicules.

Les parents n'étant pas autorisés à rentrer dans l'école de musique, l'enseignant ira chercher chaque élève aux différents points d'accueil.

Rappel des 6 principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- La limitation du brassage des élèves
- L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La ventilation des locaux
- L'information, la communication et la formation